

Question écrite N° 3773

Départ du directeur des Chemins de fer du Jura (CJ) quel cap de l'entreprise ?
Joël Burkhalter (PS)

Réponse du Gouvernement

En préambule, le Gouvernement précise que le canton du Jura détient 36.71% des actions des CJ et qu'il n'est pas donc actionnaire majoritaire. Pas moins de 63.29% des actions sont en mains principalement de la Confédération et du canton de Berne ainsi que d'autres collectivités publiques ou même de privés.

Aux questions posées, le Gouvernement répond comme il suit :

1 Le Gouvernement, par ses représentants au sein du Conseil d'administration, avait-il connaissance d'éventuels dysfonctionnements managériaux du directeur pouvant justifier une résiliation immédiate des rapports de travail ?

La Compagnie des chemins de fer du Jura (C.J.) SA est une société anonyme de droit privé dont les organes sont clairement définis. La gestion opérationnelle est du ressort de la direction, alors que la gestion stratégique est de la compétence du conseil d'administration. A ce titre, le Gouvernement n'a pas à intervenir dans la gestion de l'entreprise. Il constate que le conseil d'administration a pris des mesures immédiates en désignant un administrateur délégué qui assure la direction de l'entreprise jusqu'à la nomination d'une directrice ou d'un directeur. Le processus de recrutement est en cours, le poste ayant fait l'objet d'une mise au concours.

2 Une communication interne spécifique est-elle prévue à l'intention des collaboratrices et collaborateurs, afin de les informer et de les orienter dans les choix opérationnels de l'entreprise ?

Cette question relève de la gestion opérationnelle de l'entreprise. Elle est du ressort des organes internes de celle-ci. Le Gouvernement ne peut y apporter de réponse.

3 Enfin, le Gouvernement peut-il assurer que toutes les garanties ont été obtenues quant à la continuité de la stratégie ambitieuse «CJ 2040», projet porté jusqu'ici par ce directeur ?

La vision stratégique des CJ n'est pas du seul fait du directeur mais également et surtout du conseil d'administration et des commanditaires. Les objectifs à long terme sont convenus et partagés entre l'entreprise et les commanditaires que sont la Confédération et les cantons du Jura, de Berne et de Neuchâtel. La concrétisation du projet « ArcExpress » est un élément prioritaire.

Delémont, le 21 octobre 2025



Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître